



EN PARTENARIAT AVEC



CONTRAT POMMES ET POIRES

Période du 6 septembre 2024 au 21 février 2025

1. Contractants :

<u>PRODUCTEUR :</u> Famille Frémin – Producteur bio Antoine Frémin- Arboriculteur Ferme de la Haye, Chemin de la Haye, 78130 LES MUREAUX SIRET : 52389725400018 Tel : 06-02-63-71-96 Email : fermedelahaye.8@gmail.com	<u>AMAPIEN :</u> Nom Prénom Adresse Ville C.P.: Tel Email@.....
---	--

2. Engagements :

Le **PRODUCTEUR** s'engage à livrer :

Les vendredis en semaine paire (12 distributions)

5 kg de pommes/poires

3 kg de pommes/poires

de différentes variétés, produites selon le cahier des charges de l'agriculture biologique.
Le panier est fourni par le producteur.

L'AMAPIEN membre de l'association LEAPO (L'Etang Aux Petits Oignons) s'engage à régler d'avance le montant des « paniers » et à venir les chercher aux horaires et lieu de distribution précisés par l'AMAP LEAPO (l'horaire, le lieu et le jour peuvent être amenés à changer)

L'AMAPIEN est solidaire dans les aléas de la Production.

La période d'abonnement n'est pas interruptible et tout abonnement commencé est dû.

3. Modalités de paiement :

Les tarifs qui suivent s'entendent pour 1 « panier » par distribution tous les 15 jours en semaine paire

Tous les chèques sont récupérés à l'inscription.

Ils sont encaissables : fin septembre, fin décembre, fin février

Chèques à libeller à l'ordre de **EARL Famille Frémin**

3 chèques de (en fonction de votre contrat) :

3 x 67,20€
1 Panier - 15jours
5 kg

(Total 201.60€)

3 x 40€
1 Panier - 15jours
3 kg

(Total 120.00€)

Fait en deux exemplaires le.....à.....

Signature du Producteur

Signature de l'Amapien

Dates de distribution :

6 et 20 septembre - 4 et 18 octobre - 1^{er}, 15 et 29 novembre - 13 décembre 2024

10 et 24 janvier - 7 et 21 février 2025